



PROJET DE SERVICE ENFANCE

Pour les plus petits (moins de 3 ans)

I OBJECTIFS GENERAUX :

Pour les plus petits, l'accompagnement s'adresse autant à la famille qu'à l'enfant lui-même.

Il s'agit d'accompagner la famille et l'enfant dans la prise en compte de la déficience visuelle. Il s'agit donc de développer l'accessibilité des lieux de vie et les sens de compensation de l'enfant. Nous travaillons ainsi au développement harmonieux de l'enfant en soutenant ses capacités visuelles, sensorielles et psychomotrices.

La littérature médicale insiste sur la nécessité de l'éducation précoce pour les enfants présentant une déficience visuelle. Nous sommes inscrits dans le réseau national de l'éducation précoce (Association Nationale des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce).

L'accompagnement vise à comprendre la nature de la déficience visuelle présentée par l'enfant et ses conséquences quotidiennes. Nous sommes bien sûr en lien avec l'ensemble des services médicaux impliqués.

Notre service est aussi disponible pour une fonction d'appui à l'environnement : famille élargie, lieux d'accueil collectifs ou individuels (crèches, halte-garderie, écoles maternelles...)

Nous contractualisons notre accompagnement dans le cadre de la convention générale d'accompagnement (signée lors de l'admission) et par la mise en place d'un projet d'accompagnement individualisé, réactualisé tous les ans à minima.

I – 2 : ORGANISATION :

Selon la demande des parents, les interventions ont lieu au domicile, au service ou dans les différents lieux accueillant l'enfant.

Des séances hebdomadaires sont proposées en fonction des objectifs validés dans le projet d'accompagnement individualisé et en respectant le rythme de l'enfant et de sa famille.

Trois grands types d'intervention sont proposés :

- Des séances individuelles avec l'enfant : visant à développer les sens de compensation (développement du sens tactile, exploration de l'environnement, apprentissage de la marche etc...).
- Des activités de soutien à la fonction parentale afin d'accompagner le développement de son enfant : conception de jeux, conseils autour de l'alimentation, de l'aménagement du logement...
- Des séances collectives : parents et/ou enfants. Temps de rencontre, d'écoute, d'échanges de pratiques...

II SPECIFICITES DU SERVICE :

Après l'admission, afin de faciliter la compréhension de notre fonctionnement, une première rencontre peut être proposée aux familles, au service, avec les professionnels impliqués dans l'accompagnement.

L'ensemble du dispositif s'appuie sur les observations et les demandes parentales pour proposer un accompagnement adapté.

L'accompagnement est mis en place souvent simultanément à l'annonce du handicap, ou dans le cadre de la phase de découverte du ou des handicaps. Il se déroule au rythme du développement d'un très jeune enfant, et n'est donc ni figé, ni statique. Il s'agit d'une découverte et d'une compréhension collective du handicap et de ses conséquences au quotidien par l'enfant lui-même, ses parents et les professionnels intervenant.

II – 1 : Compréhension de la malvoyance de l'enfant et développement de la vision fonctionnelle :

Les éléments d'observation parentale, les éléments médicaux et ceux communiqués par des tiers, nos observations, participent à l'évaluation continue de la malvoyance et des besoins de compensation de l'enfant.

Cette évaluation s'appuie également sur un bilan :

- Sensoriel : analyse de la discrimination visuelle
- Moteur : étude de l'organisation de l'orientation du regard
- Fonctionnel : mise en œuvre du potentiel sensoriel et moteur dans l'action

Chez le très jeune enfant, la "rééducation" stimule la curiosité visuelle et participe au développement des représentations mentales et au développement global.

Une attention particulière est donc apportée à la stimulation de la vision afin d'éviter une négligence de ce sens qui pénaliserait l'enfant dans la communication, la saisie de l'information et son organisation motrice. Des activités de stimulations multi-sensorielles sont également proposées afin que l'enfant développe la découverte et la compréhension du monde environnant.

II - 2 : L'appui à la fonction parentale

Ce travail se fait principalement au domicile. Il s'agit d'accompagner les parents dans leur cheminement et leur découverte progressive du handicap de leur enfant et de ses conséquences.

Le service s'appuie sur les compétences parentales et soutient leur développement en conseillant et en répondant aux questionnements des parents.

La survenue du handicap visuel peut fragiliser l'équilibre familial. Le service porte une attention particulière à ce que chaque famille puisse exprimer son vécu du handicap visuel. Il s'agit d'accompagner le développement des savoir-faire parentaux par l'apport de techniques spécifiques (le repas, le coucher, la toilette, l'habillement etc...).

La déficience visuelle perturbe les interactions sociales (le sourire réponse par exemple). L'accompagnement précoce permet d'expliquer, d'apporter des clés de compréhension à certains comportements de l'enfant et de proposer d'autres modalités de communication.

II - 3 : Le Développement de l'autonomie

La vision apporte 80% des informations perçues de l'environnement. La déficience visuelle perturbe les acquisitions et décale les apprentissages ordinaires d'un jeune enfant. La marche, l'habillement, les repas sont des étapes qui requièrent le recours à des techniques spécifiques. L'intérêt pour la lecture peut lui aussi être freiné, c'est

pourquoi nous proposons régulièrement des activités de type PLR (Prélecture Langage et Représentation).

A ce titre, les enfants accueillis nécessitent le développement des autres sens, audition, tactile qui seront mobilisés pour compenser la déficience visuelle, pour développer l'autonomie et ensuite faciliter les apprentissages scolaires (repérages et sécurité dans les déplacements, canne blanche, braille, informatique adaptée...).

De la même manière, la vue est l'un des sens le plus sollicité dans le développement psychomoteur, à savoir la compréhension, la connaissance et la mobilisation de son propre corps. Un accompagnement psychomoteur favorise la mise en place de la conscience de soi, de son corps dans l'espace et la découverte de l'environnement par des expériences corporelles variées.

II - 4 : L'appui à l'environnement :

La déficience visuelle est un handicap méconnu, parfois masqué par les stratégies mises en place. Cette méconnaissance peut générer des incompréhensions, des demandes et des comportements inadaptés. De ce fait, un travail d'explication paraît nécessaire pour que l'enfant évolue en sécurité et en fonctions de ses capacités.

Cet appui peut se déployer à destination des :

- Grands-parents, frères et sœurs, famille élargie
- Lieux d'accueil (Assistante Maternelle, crèche, halte-garderie, école maternelle, centre de loisirs...)
- Et dans tout autre lieu en fonction des demandes parentales.